

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 04 avril 2018

Le quatre avril deux-mil dix-huit à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 26 mars 2018.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques

Absent excusé : VEROLLET Guillaume (pouvoir donné à Pierre COMTE)

Absents : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de deux administrés.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mlle Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 21 mars 2018 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Vote des comptes administratifs 2017 : budget principal, lotissement
- Vote des comptes de gestion 2017 : budget principal, lotissement
- Vote des taux des impôts locaux
- Affectation du résultat
- Vote des budgets 2018 : budget principal, lotissement
- Questions et informations diverses

I – BUDGET PRINCIPAL

1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (délibération n°1)

M. le Maire soumet au conseil le compte administratif qui retrace et arrête les recettes et les dépenses réelles de l'exercice de l'année 2017. Il présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et des restes à recouvrer ainsi que les résultats de clôture par section.

Puis il rappelle qu'il doit se retirer au moment du vote et demande au conseil d'élire son président.

Le maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GUCHER Dolorès, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur MESTRALLET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	195143.11€	145164.22€
Recettes de l'exercice	255581.28€	215214.34€
Report	+51000€	+445252.16€
Résultat de clôture	111 438.17€	515302.28€
RAR		-215000€
Résultat définitif	111 438.17€	+300 302.28€

2°/Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2/ COMPTE DE GESTION 2017 budget principal (délibération n°2)

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Budget principal : affectation du résultat (délibération n°3)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 111 438.17€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A/ Résultat de l'exercice : 60 438.17€

B/ Résultat antérieurs reportés : 51 000€

Soit : C Résultat à affecter : 60 438.17+ 51 000€= **111 438.17€**

D/ Solde d'exécution d'investissement

R001 : 515 302.28€

E/ Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement : - 215 000€

F Besoin de financement (E-D) = +300 302.28€

AFFECTATION R001 = D : 515 302.28€

1/ Affectation en réserves R1068 en investissement : 55 438.17€

2/ Report en fonctionnement R002 : 56 000€

4/ Vote du taux des taxes des contributions directes (délibération n°4)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes, notamment : les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Il est indiqué que l'état procède dans le cadre de la loi des finances 2018 à une revalorisation de 1,24 % des bases d'imposition sur lesquelles sont appliqués les différents taux d'imposition, que la communauté de commune n'augmente pas le taux pour 2018. Par contre une nouvelle taxe intercommunale GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) collectée par la communauté de commune, voté par l'état, viendra impacter les foyers en s'ajoutant aux autres taxes foncières dès cette année. Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, avec 4 voix contre (Suzanne CADOUX, Aline MESTRALLET, Christophe ESQUENET, Jean-Jacques HUGUENIN) et 5 voix pour (Jean-Claude MESTRALLET, Dolorès GUCHER, Guillaume VEROLLET, Pierre COMTE, Inès DELACUVALLERIE) :

➤ Applique les taux suivants :

	Taux année précédente	Taux voté	Bases	Produits
Taxe d'habitation	7.35%	7.39 %	410 400	30 329
Foncier bâti	15.73%	15.81 %	292 600	46 260
Foncier non bâti	83.52%	83.94 %	4 200	3 525
Produit des 4 taxes				80 114

5 / Vote du budget primitif principal (délibération n°5)

Monsieur Le Maire expose le contenu du budget primitif de l'année 2018 pour la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le budget primitif principal 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- investissement 669 460.45€
- fonctionnement 282 890.00€

II - BUDGET ANNEXE : « budget Lotissement La Fosserettaz »

1/ Compte administratif 2017 (délibération n°6)

M. le Maire soumet au conseil le compte administratif qui retrace et arrête les recettes et les dépenses réelles de l'exercice de l'année 2017. Il présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et des restes à recouvrer ainsi que les résultats de clôture par section.

Puis il rappelle qu'il doit se retirer au moment du vote et demande au conseil d'élire son président.

Le maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GUCHER Dolorès, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur MESTRALLET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF budget annexe

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	182681.38	119248.05
Recettes de l'exercice	182681.38	182680.46
Report	0	-63433.33
Résultat de clôture	0 €	-0.92€
RAR		0
Résultat définitif	0 €	-0.92€

2°/Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2/ Compte de gestion 2017 (délibération n°7)

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Affectation du résultat (délibération n°8)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un solde de fonctionnement de : 0 €
- Un solde d'investissement de : - 0.92 €

Les résultats d'exercice sont repris :

R002 : 0€

D001 : -0.92€

4/ Vote du budget annexe (délibération n°9)

Monsieur Le Maire expose le contenu du budget primitif de l'année 2018 pour le lotissement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le **budget primitif annexe 2018** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- investissement 120 000.92€
- fonctionnement 610 000.00€

5/ Ecritures de régularisation TVA Lotissement

Des écritures de régularisation seront effectuées sur le budget annexe 2018 du lotissement afin de régulariser la TVA sur marge relative à l'acquisition du terrain et aux ventes des 3 lots.

Dès réception des actes rectificatifs par Me ENGEL, le récapitulatif sera communiqué au conseil municipal, délibéré et soumis à l'affichage.

III/ Questions et informations diverses

a) Bilan budget

Il est convenu que le grand livre du BP communal sera transmis par mail au élu une fois par trimestre. Une réunion sera organisée en milieu d'exercice (septembre ou octobre).

b) Fleurissement 2018

L'agent technique sera chargé d'établir un bilan concernant les jardinières.

Inès DELACUVELLERIE sera rapprochée de Jean-Charles avant d'effectuer la commande.

c) Veillées de Belledonne

Cette année notre commune organisera dans le cadre de « Belledone et Veillées » une soirée en trois temps « échange, repas et spectacle ». La date retenue (entre fin septembre et début octobre) sera communiquée dès validation par les artistes retenus. Pour échanger et partager sur l'organisation de cette veillée, Villard-Sallet est « jumelé » avec la commune de VENON en Isère.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 24 avril 2018 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



